Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230504-AR-28-2023-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2023
Mise en ligne le 22 mai 2023

LAVAL

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

## N° 28 / 2023
## DU 4 MAI 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – CÉLINE MORNET – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET FINANCIER

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération S 461 - I du conseil municipal du 30 mars 2015 relative à la création du service commun DGA ressources entre la ville de Laval et Laval Agglomération, la convention afférente en date du 31 mars 2015 et son avenant,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le maire peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Considérant l'organisation de la direction générale adjointe commune accompagnement humain et financier et notamment la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Céline Mornet, statutaire dans le cadre d'emploi des administrateurs, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er
Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, à l'effet de signer :

- en matière financière :
  - les engagements financiers et bons de commandes dans la limite de 25 000 € HT, pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans le domaine de l'activité de la direction générale adjointe accompagnement humain et financier,
  - dans le cadre de l'exécution financière des marchés publics dans le domaine de l'activité de la direction générale adjointe accompagnement humain et financier, tous les engagements financiers et bons de commande quels que soient leurs montants,
  - tout document pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou d'investissement concernant l'activité de la direction générale adjointe accompagnement humain et financier,

- en matière de ressources humaines :
    - les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations concernant le personnel de la direction générale adjointe accompagnement humain et financier,
    - tous actes, arrêtés, contrats et avenants dans la limite des attributions de la direction accompagnement humain et financier et se rapportant aux domaines suivants :
        - recrutement,
        - nomination,
        - formation,
        - apprentissage,
        - positions administratives, carrières,
        - avancement de grade et d'échelon, promotion interne,
        - rémunération,
        - congés divers et autorisations d'absence,
        - cessation de fonctions,
        - action sociale en direction des agents,
        - exercice du droit syndical,
        - retraite,
        - saisine du comité médical, de la commission de réforme,
        - accidents de travail et maladies professionnelles,
        - prévention de sécurité,
        - décisions et actes relatifs à la discipline,
        - dialogue social,
        - élections professionnelles : récépissé de dépôt des listes de candidats : accord pour inscription tardive sur liste électorale consécutivement à une omission : procès-verbaux de la tenue des élections.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Charlotte Ménard, directrice du département des ressources humaines, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Marie-Charlotte Ménard par l'arrêté en vigueur.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Humeau, directrice du département finances, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Françoise Humeau l'arrêté en vigueur.

Article 4
En matière financière, en cas d'absence ou d'empêchement de Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Françoise Humeau, directrice du département finances.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier et de Françoise Humeau, directrice du département finances, leur délégation de signature sera exercée par Fabrice Martinez, directeur général des services.

Article 5
En matière de ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Céline Mornet, directrice générale adjointe accompagnement humain et financier, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Fabrice Martinez, directeur général des services.

Article 6
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 7
Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Céline Mornet
directrice générale adjointe
accompagnement humain et financier
Le

Notifié à Marie-Charlotte Ménard
directrice du département
des ressources humaines
Le

Notifié à Françoise Humeau
directrice du département finances
Le

Notifié à Fabrice Martinez
directeur général des services
Le